Récapitulatif des admissions 2023-2024 hors Parcoursup

Campagne 2023/2024	Master 1			L2, L3, M2			Licence pro IUT + BUT 2 + BUT 3				Licence pro FLSH et FSESJ + FMA			ENSCMu
Admission en	Master 1 pour résidents en France et résidents de l'UE EEE, Suisse, Monaco et Andorre	Master 1 pour non résidents de l'UE EEE, Suisse, Monaco et Andorre	Master 1 pour résidents de l'UE EEE, Suisse, Monaco et Andorre	L2, L3, M2 résidents en France	L2, L3, M2 pour non résidents de l'UE EEE, Suisse, Monaco et Andorre	L2, L3, M2 pour résidents de l'UE EEE, Suisse, Monaco et Andorre	BUT 2 et 3 pour résidents en France	Licence pro pour résidents en France	Licence pro + BUT 2 pour non résidents de l'UE	Licence pro + BUT 2 pour résidents de l'UE, Suisse, Monaco et Andorre	Licence pro pour résidents en France	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Licence pro pour résidents de l'UE, Suisse, Monaco et Andorre	Diplôme d'ingénieur 1ère année
Procédure	Mon Master	Etudes en France ou VAPP pour les pays hors procédure CEF	VAPP	e Candidat	Etudes en France ou VAPP pour les pays hors procédure CEF	VAPP	e Candidat	e Candidat	Etudes en France ou VAPP pour les pays hors procédure CEF	VAPP	e Candidat	Etudes en France ou VAPP pour les pays hors procédure CEF	VAPP	eCandidat
Calendrier des candidatures	Du 22 mars au 18 avril	jusqu'au 15 décembre 2022 (**)	1er mars au 12 juin	20 avril au 12 juin	jusqu'au 15 décembre 2022 (**)	1er mars au 12 juin	1er avril au 15 juillet (IUTM) 1er avril au 15 juillet (CJ : 15 juin) (IUTC)	1er avril au 15 juillet (IUTM) 1er avril au 1er mai (IUTC)	jusqu'au 1er janvier (**)	1er avril au 15 juillet (IUTM) 1er avril au 1er mai (IUTC)	3 avril au 2 mai (FLSH) 13 mars au 18 avril (FSESJ) 1er avril au 1er juin (FMA)	jusqu'au 1er janvier (**)	3 avril au 2 mai (FLSH) 13 mars au 18 avril (FSESJ) 1er avril au 1er juin (FMA)	6 mars au 8 mai
Publication des admissions	Dès le 23 juin	au fil de l'eau et avant le 30 avril	au fil de l'eau	19 juin	au fil de l'eau et avant le 30 avril	au fil de l'eau	23 mai; 7 juillet; 1er septembre (IUTM)*** 25 mai; 7 juillet; 1er septembre (IUTC)***	23 mai; 7 juillet; 1er septembre (IUTM)*** 1er juin (IUTC)	au fil de l'eau et avant le 30 avril	1er juin	1er juin (FLSH) 12 mai (FSESJ) 19 juin (FMA)	au fil de l'eau et avant le 30 avril	(FLSH) (FSESJ)	16-juin
Confirmation par le candidat	Cf dates prévues dans l'arrêté du 28/02/23 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et recrutement en première année de master	31 mai au plus tard	NC	30 juin au plus tard	31 mai au plus tard	NC	Délai de 8 jours à compter de la date de publication (IUTM) Délai de 7 jours à compter de la date de publication (IUTC)	(IUTM) et Délai de 7 jours à compter de la date de publication pour la LP TC (IUTC)	15 juin au plus tard	(IUTM) et Délai de 7 jours à compter de la date de publication pour la LP TC (IUTC)	Du 2 au 9 juin (FLSH) 22 mai (FSESJ) 26 juin (FMA)	15 juin au plus tard	Du 2 au 9 juin (FLSH) 22 mai (FSESJ) 26 juin (FMA)	30-juin
Inscriptions administratives (arrêté inscriptions 2022 en cours de rédaction)	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 24 août	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 17 septembre (*)	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 17 septembre (*)	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre	IUT : du 3 au 2 et du 16 août au 30	•	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 17 septembre (*)	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 17 septembre (*)	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre (*)	du 3 au 20 juillet et du 16 août au 30 septembre

Définition "résident en France" :

un.e candidat.e qui réside en France et est titulaire d'un diplôme français ou en préparation d'un diplôme français un.e candidat.e qui réside en France et est titulaire d'un diplôme étranger tout.e étudiant.e de l'UHA inscrit.e en Licence 3ème année et souhaitant candidater en Master 1ère année

Définition "non résident de l'UE" :

candidat.e de nationalité étrangère (hors UE, EEE, Suisse, Monaco et Andorre) résidant dans un pays hors UE, Suisse et Monaco et Andorre.

(*) à titre indicatif: la présence sur le territoire de ces étudiants est liée à la délivrance des visas (délais non maîtrisés).
(**) le 15 décembre est la date limite du dépôt des dossiers sur l'Espace Campus France et non la date limite d'acceptation des dossiers par l'UHA

(***) IUT Colmar

- --> 25 mai 2023 pour les dossiers réceptionnés et complets entre le 1er avril et le 15 mai 2023 (date du jury IUT 22 mai 2023)
- --> 7 juillet 2023 pour les dossiers réceptionnés et complets entre le 2 mai et le 21 juin 2023 (date du jury IUT 5 juillet 2023) --> 1er septembre 2023 pour les dossiers réceptionnés et complets entre le 2 juillet et le 15 juillet 2023 + dossiers réceptionnés hors Ecandidat (date du jury IUT 31 août 2023)

(***) IUT Mulhouse

- --> 23 mai 2023 pour les dossiers réceptionnés et complets entre le 1er avril et le 10 mai 2023 --> 7 juillet 2023 pour les dossiers réceptionnés et complets entre le 11 mai et le 28 juin 2023 --> 1er septembre 2023 pour les dossiers réceptionnés et complets entre le 29 juin et le 15 juillet 2023